



PROTOCOLE SANITAIRE **DE REPRISE DES ACTIVITÉS**



Pour toutes sections de l'USF GYM

Référente COVID : Christelle CARTIER

Afin d'assurer une reprise de nos activités gymniques dans le respect des règles sanitaires, et conformément aux recommandations de l'ARS, l'USF GYMNASTIQUE a mis en place un protocole sanitaire renforcé afin de garantir le maintien de la distanciation physique, et le respect des gestes barrières à compter du :

- **18/12/20 pour les licenciés Compétition MINEURS**
- **04/01/21 pour les licenciés Loisirs MINEURS**

Pour cela, nous demandons *la consultation ainsi que la signature* des licenciés et/ou de leurs représentants légaux AVANT la reprise des activités

La reprise de l'activité gymnique au sein de l'association se fera en toute connaissance du risque de contact au Covid-19. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, **celui-ci ne doit pas se rendre à son club** et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités.

Toutes les personnes participant aux activités de l'association sportive doivent appliquer les mêmes règles et s'abstenir de participer à l'accueil des pratiquants en cas de symptômes.

Les organisateurs seront **équipés de thermomètres** pour pouvoir mesurer la température des enfants, licenciés ou encadrants en cas d'apparition de symptômes dans l'établissement. Les gymnastes ou leurs représentants **sont dans l'obligation de déclarer** par mail à l'adresse usfgym72@gmail.com, sans délai, l'apparition de symptômes ou la survenue d'un cas confirmé dans leur foyer en précisant si c'est le licencié qui est lui-même positif.

Consignes et protocoles sanitaires

1. **Respecter le sens de circulation mis en place**

Dès l'entrée dans le complexe du Petit Versailles ou de La Monnerie, passage obligatoire par les sanitaires pour lavage des mains avec de l'eau et du savon.

L'accès à la salle est **strictement réservé** aux gymnastes, entraîneurs et membres du bureau.

Les parents et/ou accompagnateurs sont priés d'attendre le(s) gymnaste(s) à l'extérieur du bâtiment. (Sauf pour le groupe des babys nécessitant un **seul** accompagnateur). L'entrée se fera par la porte du côté entrée du collège et la sortie par la porte d'entrée principale sous le porche.

2. Respecter les horaires d'entraînement

Les gymnastes et parents/accompagnateurs devront respecter les horaires d'entraînements. Il sera impossible d'entrer dans l'enceinte du gymnase sans y avoir été invité.

3. Respecter les règles de distanciation sociale et des mesures barrières

Un espace individuel d'au moins 4m² par personne est recommandé, en statique et de 2m de distance minimale entre chaque pratiquant en dynamique. Ces espaces seront déterminés directement par les entraîneurs lors de chaque séance que les pratiquants s'engagent à respecter. Nous ne sommes pas limités sur le nombre de pratiquants présent dans la salle de gymnastique. Cependant, lors des séances, les entraînements se feront par petits groupes afin de respecter les distances physiques entre chaque pratiquant.

Les gymnastes, pratiquants et entraîneurs devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique **au cours de leur entraînement**. Chaque entraîneur et membre du bureau présent dans la salle de gymnastique s'engage à porter un masque. Les gymnastes et pratiquants de plus de **6 ans** devront obligatoirement porter un masque lors de leurs déplacements en dehors des exercices d'entraînement.

Les vestiaires ne sont pas accessibles. Tous les gymnastes doivent arrivés directement en tenue.

Conditions à la pratique de la gymnastique

- Il sera exigé une tenue par entraînement.
- Il est demandé que chaque gymnaste arrive avec sa serviette et sa bouteille d'eau ainsi que ses affaires personnelles (maniques, engins,...) marqués à son nom. Une zone de dépose des affaires personnelles sera mise en place.
INTERDICTION de se prêter ses affaires entre gymnaste.
- Toutes les affaires oubliées en fin de séance (chaussettes, bouteille d'eau ...) seront jetées dans une poubelle fermée.
- Il sera exigé de venir avec les cheveux attachés de sorte à ne pas se recoiffer durant les séances.
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition dans l'enceinte du gymnase.
- Le gymnaste se désinfectera les mains avant et après chaque changement d'agrès ou d'engin.
- Il est interdit de monter sur les praticables sans l'autorisation de l'entraîneur.
- L'accès aux toilettes sera limité.
- Une aération régulière des salles sera faite entre chaque séance d'entraînement.
- Un listing précis horodaté des personnes présentes dans chaque salle sera tenu à jour par chaque entraîneur
- **Si des équipements partagés sont indispensables**, ils seront désinfectés après chaque passage *et le port du masque reste obligatoire PENDANT leur utilisation* (Notamment lors de chorégraphies en duos / ensembles en GR).
- L'utilisation du bac collectif de magnésie est interdite. De ce fait, il sera remis à chaque gymnaste (GA) de la magnésie qu'il faudra ramener à chaque entraînement (merci de ramener une boîte hermétique)
- Dans la mesure du possible et suivant les conditions météorologiques, les échauffements se feront sur le terrain extérieur. Une tenue de sport et des baskets sont à prévoir à chaque entraînement.
- Afin de respecter l'absence de contact, les parades seront proscrites à l'exclusion des interventions de sécurité.
- Jusqu'à nouvel ordre, il est interdit d'utiliser le trampoline ainsi que la fosse (mousse verte sous la barre fixe jusqu'à la table de saut).

4. Nettoyage de la salle et du matériel

Le matériel, modules et agrès seront désinfectés par les entraîneurs en début et fin de séance ainsi qu'après chaque passage de gymnastes.

Ceci est également valable pour **toutes** les sections de l'USF GYMNASTIQUE (y compris les babys).

Ce nouveau protocole sanitaire est valable à compter du **18/12/2020** jusqu'à nouvel ordre.

L'USF GYMNASTIQUE pourra le modifier en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Le non-respect du protocole mis en place entrainera une expulsion de la salle de gymnastique.

Toute personne qui possède un téléphone portable est invitée à télécharger l'application **TousAntiCovid** et est encouragée à l'activer lors de l'entrée dans l'établissement



L'USF Gymnastique – 1 place de l'Hôtel de ville, 72200 LA FLECHE

usfgym72@gmail.com

www.usf-gym.wifeo.com



PROTOCOLE SANITAIRE **DE REPRISE DES ACTIVITÉS**



Pour toutes sections de l'USF GYM

Applicable à partir du :

- 18-12-20 pour les licenciés Compétition MINEURS
- 04-01-21 pour les licenciés Loisirs MINEURS

Document à donner à votre entraîneur **AVANT** la reprise des entraînements

Merci de signer en précédant de la mention « Lu et approuvé »

Licencié Mineur :

NOM Prénom :

Date :

Signature :

Représentants Légaux :

NOM Prénom :

Date :

Signature :